



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le **17 JAN. 2017**

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint la recommandation n° 2017-014 du 11 janvier 2017 du Conseil supérieur de l'audiovisuel aux services de radio et de télévision diffusés dans les îles Wallis et Futuna en vue de l'élection de l'assemblée territoriale le 26 mars 2017, complétant la délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011 relative au principe de pluralisme politique dans les services de radio et de télévision en période électorale.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en assurer la publication au *Journal Officiel* des îles Wallis et Futuna.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération attentive.

Olivier SCHRAMECK

Monsieur Marcel RENOUF
Préfet
Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna
BP 16 Mata'Utu
98600 WALLIS ET FUTUNA